



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

##### Groupe de travail des stratégies et de l'examen

##### Quarante-sixième session

Genève, 12-15 avril 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

##### Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action

pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

### Atelier visant à promouvoir la ratification des protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants et du Protocole de Göteborg

#### Note de la Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi, conformément à l'élément 1.6 c) du plan de travail de 2009 pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/96/Add.2), par la Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds, le Coprésident de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP) et les coprésidents du Groupe d'experts des questions technico-économiques, en coopération avec le secrétariat. L'atelier s'est déroulé du 26 au 28 octobre 2009 à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Il était organisé et financé par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par le Ministère allemand de l'environnement. L'Institut russe de recherche scientifique sur la protection de l'atmosphère a accueilli la réunion.

2. L'atelier a réuni 40 experts des États parties à la Convention ci-après: Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Serbie et Ukraine. Étaient également présents des représentants du Centre de coordination pour les effets et du Centre de synthèse

météorologique-Est (CSM-E) de l'EMEP<sup>1</sup>. Deux membres du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU y ont aussi pris part.

3. M<sup>me</sup> V. Koplan-Diks, Directrice adjointe de l'Institut russe de recherche scientifique sur la protection de l'atmosphère, et M. M. Rico, du Ministère français de l'environnement, ont accueilli les participants. Ils ont coprésidé l'atelier, en compagnie de M<sup>me</sup> K. Kraus (Allemagne), Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds, et de M. T. Pignateli (Italie), Coprésident du Groupe d'experts des questions technico-économiques. Les débats consacrés aux problèmes rencontrés et aux solutions possibles concernant la ratification des protocoles par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est (ESE) étaient présidés par M. I. Angelov (Bulgarie).

## II. Objectifs

4. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

a) Promouvoir la ratification, par les pays de l'EOCAC et de l'ESE, du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP) et du Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg);

b) Sensibiliser les pays de l'EOCAC et de l'ESE, susciter leur intérêt et les associer davantage aux activités mises en œuvre dans le cadre de la Convention pour améliorer la qualité de l'air, l'accent étant mis sur les activités de mise à niveau des obligations juridiques, les réseaux de surveillance, les inventaires des émissions, les technologies et les mesures techniques de réduction des émissions dans ces pays;

c) Communiquer des informations sur les prescriptions des trois protocoles les plus récents et les mesures techniques et juridiques requises pour leur mise en œuvre, et mettre en évidence les synergies entre les protocoles et les avantages connexes;

d) Passer en revue les mesures prises par les pays de l'EOCAC et de l'ESE pour mettre en œuvre les obligations qui leur incombent au titre des protocoles, recenser les difficultés rencontrées et échanger des données d'expérience concernant le processus national de mise en œuvre, y compris avec les pays déjà parties aux protocoles;

e) Communiquer des informations concernant l'impact du dépassement des charges critiques de métaux lourds, de POP, de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), d'ammoniac et de composés organiques volatils (COV) sur la santé et l'environnement dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE;

f) Communiquer des informations concernant les documents d'orientation et autres sources d'information, ainsi que les mécanismes d'appui et les possibilités de financement disponibles pour aider les pays à ratifier et mettre en œuvre les protocoles, et aussi sur les avantages potentiels découlant de l'adhésion à ces instruments;

g) Identifier les dispositions à prendre à l'avenir à l'égard des pays concernant la mise en œuvre des protocoles;

h) Examiner les possibilités supplémentaires dont les pays et les organismes donateurs disposent pour appuyer les pays dans leurs efforts tendant à ratifier les protocoles.

---

<sup>1</sup> Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

### III. Résumé des exposés et des débats

5. Les thèmes ci-après ont été abordés dans les exposés et les discussions<sup>2</sup>:
- a) Cadre et structure institutionnelle de la Convention, principales obligations découlant des protocoles en vue de la réduction de la pollution atmosphérique et progrès réalisés dans leur révision, notamment l'instauration d'une plus grande souplesse dans le but d'en faciliter la ratification par les pays de l'EOCAC et de l'ESE;
  - b) Mise en place et amélioration du réseau de surveillance de l'EMEP dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE;
  - c) Progrès accomplis dans l'évaluation des niveaux de pollution atmosphérique par les métaux lourds et les POP dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE;
  - d) Prescriptions, estimations et outils à prévoir pour établir des inventaires des émissions dans le contexte de la Convention et les harmoniser avec ceux qui sont requis dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
  - e) Méthodes de calcul, résultats et données de base se rapportant aux charges critiques et à leurs dépassements, eu égard aux pays de l'EOCAC et de l'ESE;
  - f) Méthodes de collecte des données sur les questions technico-économiques et révision des annexes et des documents d'orientation du Protocole de Göteborg;
  - g) Nouvelles technologies applicables aux grandes installations de combustion;
  - h) Documents de référence concernant les meilleures techniques disponibles (document de référence MTD) de l'Union européenne et documents d'orientation de la CEE concernant l'industrie du ciment;
  - i) Documents de référence MTD de l'UE et documents d'orientation de la CEE concernant les sources dans la métallurgie;
  - j) Expérience de la transposition des obligations découlant des protocoles dans les législations nationales;
  - k) Difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC et de l'ESE dans la mise en œuvre et la ratification des protocoles se rapportant à la Convention, et mesures prises pour y remédier;
  - l) Projets de la CEE à l'appui de la ratification des protocoles par les pays de l'EOCAC et de l'ESE, parmi lesquels:
    - i) Un projet financé par la République tchèque visant à aider la République de Moldova à mettre en œuvre le Protocole de Göteborg, à établir et améliorer l'inventaire national des émissions et à fournir des données à jour pour l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée;
    - ii) Un projet financé par les Pays-Bas et destiné à aider cinq pays de l'ESE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie) à mettre en œuvre les dispositions du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg et à ratifier ces instruments;

<sup>2</sup> Les exposés et les résumés peuvent être consultés sur le site Web de la Convention, à l'adresse: <http://www.unece.org/env/lrtap/TaskForce/tfhm/workshop%2026-28%20october2009.htm>.

iii) Un projet que la Fédération de Russie envisage de coordonner pour aider les pays de l'EOCAC à mettre en œuvre le Protocole relatif aux métaux lourds, le Protocole relatif aux POP et le Protocole de Göteborg, et à ratifier ces instruments, et qui serait centré dans un premier temps sur la Fédération de Russie, le Bélarus et le Kazakhstan.

## IV. Conclusions et recommandations

### A. Conclusions générales

6. Les participants ont chaleureusement remercié les pays donateurs, à savoir l'Allemagne et la France, ainsi que l'Institut de recherche scientifique sur la protection de l'atmosphère, qui avait organisé l'atelier. Ils se sont félicités de l'ambiance conviviale qui a stimulé un débat ouvert et fructueux et un échange productif d'idées et de données d'expérience.

7. L'atelier visant à promouvoir la ratification du Protocole relatif aux métaux lourds, organisé en mai 2008 à Erevan, a été considéré comme une première étape importante, qui a stimulé l'intérêt, le dialogue et les activités dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE<sup>3</sup>. Un an et demi plus tard, l'atelier de Saint-Pétersbourg a mis en lumière les progrès réalisés vers la ratification du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg, notamment par les pays de l'ESE.

8. D'une façon générale, les pays de l'EOCAC et de l'ESE ont exprimé leur volonté de ratifier les trois protocoles, mais l'état d'avancement des mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre ces instruments différait d'un pays à l'autre. Au cours des débats, les experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE ont fourni des estimations des délais prévus pour la mise en œuvre et la ratification des protocoles par leur pays. Les pays de l'ESE étaient relativement plus avancés: beaucoup d'entre eux avaient élaboré un plan national de mise en œuvre et certains avaient signé des mémorandums d'accord relatifs à la ratification dans le cadre du «projet Balkans» de la CEE. Un certain nombre de pays de l'EOCAC avaient également élaboré des plans nationaux de mise en œuvre en vue de la ratification des protocoles relatifs aux métaux lourds et aux POP.

9. Tous les experts présents à l'atelier ont rendu compte des améliorations et ajustements apportés à la législation nationale sur la pollution atmosphérique dans leur pays, mais, dans bien des cas, des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires pour donner effet aux obligations découlant des protocoles. Plusieurs pays avaient commencé à améliorer leurs inventaires nationaux des émissions pour pouvoir mieux communiquer les données, ainsi qu'à définir des mesures en vue des travaux à venir. Tous les pays ont indiqué qu'ils délivraient des permis pour les grandes installations. Dans bon nombre d'entre eux, il s'agissait de permis intégrés, mais les petits incinérateurs et les installations vétustes avaient beaucoup de mal à se conformer aux normes environnementales, car il était à la fois coûteux et complexe d'appliquer les meilleures techniques disponibles.

10. Les experts ont souligné que les progrès à réaliser dans la mise en œuvre et la ratification des protocoles seraient fonction de la situation économique et de l'évolution

---

<sup>3</sup> Le rapport de l'atelier d'Erevan (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/9) peut être consulté sur le site Web de la Convention, à l'adresse:  
<http://www.unece.org/env/lrtap/WorkingGroups/wgs/docs42nd%20session.htm>. Les interventions sont disponibles à l'adresse: <http://www.unece.org/env/lrtap/TaskForce/tfhw/workshop%2014-16%20may%202008.htm>.

politique. Ils ont insisté sur l'importance d'un appui politique à un niveau élevé pour l'efficacité des préparatifs nationaux. Beaucoup de pays ont jugé nécessaire de justifier, sur le plan interne, les mesures à prendre pour mettre en œuvre et ratifier les protocoles. Il fallait qu'ils puissent énoncer clairement les avantages procurés par l'adhésion aux protocoles, de façon à mobiliser l'appui politique nécessaire pour entreprendre et mener à bien le travail préparatoire requis au niveau national. Les pays avaient appris que, dans le cadre de la Convention, toutes sortes d'informations pouvaient être obtenues concernant a) la dispersion, les concentrations et les dépôts des polluants visés par les protocoles, b) les analyses coûts-avantages et c) les effets sur la santé et l'environnement (dépassements des charges critiques). Les projets mentionnés au paragraphe 5 l) comportaient du reste une analyse coûts-avantages des mesures de mise en œuvre des protocoles.

11. Tous les experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE ont souhaité prendre une part active aux projets multilatéraux d'assistance et aux ateliers de renforcement des capacités, à condition qu'un appui financier soit fourni à cet effet. Toutefois, les participants ont estimé que les pays devaient, sans attendre une aide, commencer à progresser au niveau national en mobilisant le soutien politique et en jetant les bases du processus de mise en œuvre, par exemple en établissant des inventaires nationaux des émissions et en les améliorant. Les pays pouvaient déterminer s'il était préférable de ne ratifier qu'un protocole à la fois, ou, au contraire, envisager de les ratifier tous en même temps.

## **B. Difficultés inhérentes à la mise en œuvre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et du Protocole de Göteborg**

12. Les experts ont pris acte des conclusions de l'atelier d'Erevan sur les problèmes rencontrés et les solutions possibles concernant la mise en œuvre du Protocole relatif aux métaux lourds, mettant l'accent une nouvelle fois sur certains points, parmi d'autres.

13. Divers problèmes ayant trait au Protocole relatif aux POP et au Protocole de Göteborg ont été présentés:

- a) Insuffisance des capacités de surveillance du fait d'un matériel et de méthodes obsolètes, et modèles de rapports différents;
- b) Insuffisance ou absence d'inventaires des émissions de plusieurs polluants, notamment les POP. Dans bien des cas, on disposait seulement des statistiques nationales;
- c) Complexité et coût de l'introduction des meilleures techniques disponibles dans les installations anciennes;
- d) Problèmes liés à la ratification du Protocole de Göteborg, compte tenu en particulier du manque de données sur les émissions provenant de sources mobiles et de sources agricoles, et de l'absence de valeurs limites pour les COV.

## **C. Besoins spécifiques et moyens d'assistance**

14. Les experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE ont appelé l'attention sur un certain nombre de moyens pratiques par lesquels les pays donateurs pourraient les aider dans le processus de mise en œuvre. Plusieurs mesures ont été proposées:

- a) Traduction en russe des principales sources d'information et des directives, notamment du Guide EMEP/AEE<sup>4</sup> des inventaires des émissions et des documents de

<sup>4</sup> Agence européenne pour l'environnement.

référence de l'UE sur les meilleures techniques disponibles (résumés). Ce travail pourrait impliquer la création d'une structure pour la traduction de cette documentation par les pays de l'EOCAC et de l'ESE;

b) Moyens de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience; il a été proposé de créer sur Internet un forum ou un centre d'échange de questions et de réponses pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE. Pour un fonctionnement efficace de ce forum, il a été jugé nécessaire de désigner une personne chargée de sa maintenance et de répondre aux questions. Les experts ont proposé de désigner un coordonnateur pour les questions intéressant les pays de l'EOCAC et de l'ESE, qui serait aussi responsable du forum. Celui-ci pourrait également être utile à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays concernés. Par exemple, dans certains des pays, les connaissances et les moyens en matière de manipulation et de destruction des déchets faisaient défaut, alors que d'autres pays ont rapporté des bonnes pratiques;

c) Projets de jumelage pour l'examen des inventaires des émissions et le calcul des projections des émissions;

d) Formation d'experts nationaux à l'utilisation des données ou à la cartographie des charges critiques et, d'une façon générale, amélioration des travaux sur les effets et participation aux Programmes internationaux concertés (PIC) dans le cadre du Groupe de travail sur les effets;

e) Renforcement des capacités d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire dans le cas des métaux lourds et des POP émis accidentellement;

f) Recherche et évaluation concernant les métaux lourds présents dans les produits et identification des mesures de gestion des produits et des coûts liés à la mise en œuvre des obligations découlant des protocoles;

g) S'agissant des POP, application des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques écologiques pour réduire et éliminer les dioxines et les furanes (PCDD/PCDF) provenant des sites de combustion de déchets et des décharges à ciel ouvert, élimination et gestion des pesticides obsolètes à base de POP issus de l'agriculture, surveillance des équipements contenant des biphényles polychlorés (PCB) et identification et décontamination des sites pollués aux PCB;

h) Examen, par des experts extérieurs, par un pays partenaire ou par le secrétariat, des projets de plans nationaux d'action et de mise en œuvre pour la ratification des protocoles en vue de faire savoir aux pays s'ils ont procédé de manière appropriée et privilégié les mesures voulues en matière de mise en œuvre.

15. Mis à part l'assistance des donateurs, les participants ont constaté que la participation active d'experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE aux travaux menés dans le cadre de la Convention était essentielle au développement de capacités permettant à ces pays de mettre en œuvre les obligations qui leur incombent au titre des protocoles. Il a été souligné que beaucoup d'équipes spéciales, de groupes d'experts et de PIC opérant dans le cadre de la Convention disposaient de moyens qui leur permettaient de contribuer financièrement à la participation d'experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE aux réunions et ateliers.

16. Vu que les besoins d'assistance des pays de l'EOCAC et de l'ESE englobaient presque tous les aspects des travaux menés dans le cadre de la Convention, il a été proposé de prévoir systématiquement lors de toutes les réunions des organes techniques un module (d'une journée par exemple) consacré à l'assistance technique et à la formation à l'intention de ces pays. Parmi les organes techniques concernés figuraient l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, l'Équipe spéciale des inventaires d'émissions et des projections et tous les PIC. Les experts

des pays de l'EOCAC et de l'ESE étaient également invités à participer aux travaux de l'Équipe spéciale des POP et de l'Équipe spéciale des métaux lourds.

17. Le Groupe d'experts des questions technico-économiques a vivement recommandé aux pays de l'EOCAC et de l'ESE de désigner des experts nationaux pour participer à ses travaux. La contribution des experts de ces pays a été jugée essentielle à l'évaluation des paramètres des technologies utilisées au niveau national, ou qui le seraient à l'avenir, en particulier en ce qui concerne la détermination des coûts marginaux liés à la mise en œuvre et à la mise à niveau des technologies en question. Ces paramètres fondamentaux seraient utilisés par le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) pour évaluer les émissions, ainsi que le coût total et le coût relatif des scénarios liés à la révision du Protocole de Göteborg.

#### **D. Ateliers de renforcement des capacités à prévoir pour l'avenir**

18. Les pays de l'EOCAC et de l'ESE ont souligné la nécessité de renforcer les capacités par le biais d'ateliers et de cours de formation. Ils ont été encouragés à prendre l'initiative d'organiser des ateliers sur des thèmes correspondant à leurs besoins et à leurs capacités spécifiques qu'il s'agisse de mettre en œuvre ou de ratifier les protocoles. Ces ateliers pourraient bénéficier du savoir-faire et des financements disponibles au titre de la Convention, notamment dans le cadre des projets de la CEE mentionnés au paragraphe 5 l). Ils devraient être ouverts à la participation de l'ensemble des pays de l'EOCAC et de l'ESE.

19. Les experts des pays de l'EOCAC et de l'ESE ont recensé un certain nombre de thèmes précis sur lesquels pourraient porter de tels ateliers et cours de formation et qui ont été considérés comme particulièrement important pour la mise en œuvre des obligations découlant des trois protocoles. Il s'agit, notamment, des thèmes suivants:

- a) Réduction des émissions d'azote provenant de l'agriculture;
- b) Principaux objectifs du Protocole de Göteborg révisé et de la Directive de l'UE fixant des plafonds d'émissions nationaux;
- c) Mesure continue des émissions provenant de sources fixes pour différents polluants, surveillance des émissions connexes et inspection de ces sources (il a particulièrement été question des POP et des particules (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>));
- d) Cours de formation à l'intention des exploitants et des agents des administrations concernant la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles et des questions connexes telles que les permis intégrés;
- e) Évaluation des coûts et des avantages résultant de la mise en œuvre des obligations découlant des protocoles;
- f) S'agissant des inventaires des émissions, les experts ont estimé que l'élaboration de politiques relatives à la qualité de l'air reposait sur des inventaires nationaux adéquats, et que ceux-ci étaient par conséquent essentiels à la mise en œuvre et à la ratification des protocoles. Il a été proposé d'organiser régulièrement à l'intention des experts des ateliers de formation sur les inventaires, les projections et l'établissement de rapports, en mettant l'accent en particulier sur les particules (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>), l'ammoniac et les COV.